

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Rue des Halles, 4
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 10/07/2026

N/Réf. : BXL22003_JUIL2026_PU
Gest. : XX/XX
V/Réf. : M152/2026
NOVA : 04/PU/2021423

BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 52
(= zone de protection de l'Ensemble de maisons traditionnelles situé
au n.22 de la même rue / zone tampon Unesco / Inventaire)
PERMIS D'URBANISME : rénover la devanture commerciale
Demande de la Ville du 09/07/2026

Mesdames, Messieurs

Faute de pouvoir réunir le quorum de présence nécessaire (CoBAT, art. 11, § 2), la CRMS ne rendra pas d'avis sur la demande sous objet.

La procédure peut néanmoins se poursuivre, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'un avis rendu hors délai (CoBAT, art. 126 §3).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c.: tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urb.accueil@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be ; olivier.picard@brucity.be